

COMMUNE DE BUSCHWILLER**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER
DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2015**

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre la séance à 19h15.

PRESENTS : Daniel ALLEMANN, Audrey BAUMANN (à partir de 19h20), Marie-Jeanne BAUMANN, Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Denise HECHT, Véronique HERTER, Denis HUTTENSCHMITT, Patrick MULLER, Claudine MUNCH, Roger OBERMEYER, Jérôme SITTER, Christian WEIGEL, Christèle WILLER.

ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES : M. Emmanuel GERRER

ABSENTS NON-EXCUSES : Néant

ONT DONNE PROCURATION :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Isabelle KLEIN, secrétaire de mairie

Le quorum étant atteint, Mme le Maire invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 23 NOVEMBRE 2015**
2. **VALIDATION DES RAPPORTS DE LA C.C.3.F.**
3. **AFFAIRES FINANCIERES**
4. **IMPLANTATION D'UN PROJET DE BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES**
5. **MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION**
6. **TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE POUR L'ANNEE 2016**
7. **RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES**
8. **RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**
9. **DIVERS**

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2015

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2015 et le signe séance tenante.

2. VALIDATION DES RAPPORTS DE LA C.C.3.F.

Par courriel du 30 novembre dernier la C.C.3.F. nous a fait savoir qu'il convenait d'approuver les rapports ci-après selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

- ✓ Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2014
- ✓ Rapport 2014 du délégataire assainissement VEOLIA
- ✓ Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
- ✓ Rapport 2014 du délégataire transports DISTRIBUS

Mme le Maire propose d'approuver ces rapports.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve les rapports de la C.C.3.F. susvisés.

3. AFFAIRES FINANCIERES

3.1 RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Mme le Maire propose de reconduire la ligne de Trésorerie pour l'année 2016 afin de faire face éventuellement à un besoin ponctuel de disponibilités.

La somme de 300.000 € a été sollicitée auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel qui, par son courrier du 10 décembre 2015, nous a soumis l'offre suivante :

- Montant : 300.000 €
- Durée : du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2016
- Taux : EURIBOR 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 1.40 point (marge garantie 10 jours à compter de la présente).
- Intérêts : Calculés au prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.
- Commission d'engagement : 0.25 % du montant autorisé, soit 600 €, payables à la signature du contrat

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la reconduction de la ligne de Trésorerie pour l'année 2016.

3.2 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Mme le Maire indique que pour des raisons de souplesse de gestion, il convient de prendre une délibération qui permettra à la Commune de payer des factures d'investissement au cours du 1^{er} trimestre 2016, avant le vote du budget primitif 2016.

Elle demande à l'assemblée de l'autoriser à payer les factures d'investissement, à hauteur de 25 % des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif de l'année 2015 soit 199.725,21 € équivalant à 25 % de 798.900,84 € (dépenses d'équipement du budget primitif 2015).

ARTICLES	LIBELLE	B.P 2015	25%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	33.500,00 €	8 375,00 €
2031	Etudes (Aire de jeux, Huissier démolition)		5.875,00 €
2051	Logiciels		2.500,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORORELLES	567.400,84 €	141.850,21 €
2116	Cimetière		6.000,00 €
2118	Travaux Zone Humide		20.000,00 €
	Relevé cadastral		5.000,00 €
2112	Démolition (Maison Willig + Hangar AC)		16.350,21 €
2152	Installation de voirie (Barrières Bassin d'orage)		16.000,00 €
	Panneaux de signalisations		3.000,00 €
	Lampadaires		10.000,00 €
21578	Poteaux incendie		8.000,00 €
2181	Aménagement & Installations (Caissons Ventilation, Caméras SP, Rampe Eglise)		31.000,00 €
2183	Matériel de bureau & informatique		2.500,00 €
2184	Mobilier		10.000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles (Fibre Mairie)		14.000,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	198.000,00 €	49.500,00 €
2313	Maîtrise d'œuvre (Aire de Jeux)		20.000,00 €
2315	Constructions		29.500,00 €
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT		798.900,84 €	199.725,21 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le paiement des factures d'investissement, à hauteur de 25 % des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif de l'année 2015 soit 199.725,21 € équivalant à 25 % de 798.900,84 € (dépenses d'équipement du budget primitif 2015).

4. IMPLANTATION D'UN PROJET DE BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

M. Roger OBERMEYER indique que la Communauté de Communes des Trois Frontières (CC3F) se propose de déposer un dossier de candidature dans le cadre d'un dispositif d'aide de l'ADEME concernant le déploiement d'infrastructures de recharge pour les véhicules hybrides et électriques. Ce dispositif permet de soutenir financièrement les collectivités territoriales souhaitant déployer des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Dans cette candidature, la CC3F s'engage à installer, d'ici le 31 décembre 2017, entre 12 et 17 bornes de recharge accélérée, dont une borne sur le territoire de la commune de Buschwiller.

L'ensemble des coûts liés à l'installation et à l'exploitation de cette borne seront pris en charge par la CC3F.

Selon l'article L2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes sont compétentes pour l'installation et l'exploitation des infrastructures de recharge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables. Elles peuvent néanmoins transférer cette compétence aux EPCI exerçant des compétences en matière d'aménagement, de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, ce qui est le cas de la CC3F.

Par délibération en date du 25 novembre 2015, Le Conseil de Communauté a décidé ainsi de compléter l'article 4. B. 3 « Protection et mise en valeur de l'environnement » des statuts de la future CA3F, tels qu'applicables au 1er janvier 2016 et approuvés par arrêté préfectoral du 14 août 2015, et relatif à ses compétences optionnelles comme suit : « 3.8 – Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge. »

Par ailleurs, l'attribution de l'aide de l'ADEME est conditionnée à l'engagement des communes sur le territoire desquelles une ou plusieurs bornes seront implantées, d'assurer la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables, pour une durée minimale de deux heures, quels que soient les emplacements de stationnement, avec ou sans infrastructure de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, et cela pendant au minimum deux ans.

Mme le Maire répond aux questions posées par les conseillers sur la prise en charge des frais électriques mais aussi d'éventuels frais en cas de vandalisme.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ approuve le transfert de la compétence prévue à l'article L2224-37 du CGCT à la Communauté de Communes des Trois Frontières et donc que soit complété l'article 4. B. 3 « Protection et mise en valeur de l'environnement » des statuts de la future CA3F, tels qu'applicables au 1er janvier 2016 et approuvés par arrêté préfectoral du 14 août 2015, et relatif à ses compétences optionnelles comme suit : « 3.8 – *Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.* »
- ✓ approuve le principe de la gratuité du stationnement des véhicules électriques sur l'ensemble des emplacements de stationnement gérés directement par la commune de Buschwiller, pendant deux heures minimum, pendant une période de deux ans à compter de l'installation de la borne de recharge,
- ✓ autorise Mme le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

5. MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION

M. Roger OBERMEYER indique aux conseillers que la municipalité étudie actuellement la possibilité de mettre en place un système de vidéo-protection à l'arrière de la salle polyvalente. Il précise avoir rencontré l'Adjudant-Chef AUBERTIN qui a fait savoir que la 1^{ère} démarche à entreprendre est une demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéo protection à déposer auprès des services de l'état. Le traitement de cette demande prend environ 6 mois.

Il conviendrait de mettre en place environ 4 à 5 caméras autour de la salle polyvalente. Le 1^{er} devis estimatif est de 8.000 €. M. OBERMEYER précise qu'il est en attente d'autres devis.

Mme Marie-Jeanne BAUMANN indique qu'il serait opportun de vérifier le coût de cette installation par rapport au coût de réparations des dégâts. Mme le Maire lui répond qu'il s'agit dans un premier temps de faire cette demande auprès de la Préfecture et de voir si le dossier est validé. Les conseillers seront amenés à discuter une nouvelle fois sur l'installation effective ou non de caméras, en fonction des devis qui seront reçus en mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à demander une autorisation d'installation d'un système de vidéo protection auprès des services de l'Etat.

6. TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE POUR L'ANNEE 2016

Mme Véronique HERTER indique qu'il convient de revoir les tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2016.

**TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE
APPLICABLES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2016**

GRANDE SALLE ALBERT SCHWEITZER	Habitants ou Sociétés de Buschwiller
Avec cuisine, bar annexe avec cuisine et chambre froide	350 €
Location à caractère social	gratuite *
Réception apéritive (1 jour)	150 € **
Location des associations de Buschwiller	1ère location dans l'année gratuite 2ème location dans l'année : 160 € 3ème location dans l'année: 310 €
Forfait chauffage	70 €**
Nettoyage des locaux	100 €***
LOCATION DU BAR	Habitants ou Sociétés de Buschwiller
Réunions des sociétés et amicales	Location gratuite
Location du bar sans cuisine	100 €**
Location du bar avec utilisation cuisine et chambre froide	150 € **
Location à caractère social	gratuite*
Forfait chauffage	50 €**
Nettoyage des locaux	50 €***
Forfait pour pratique d'une activité collective par une association ou un particulier	5 € de l'heure
LOCATION DE LA PETITE SALLE ALBERT SCHWEITZER	Habitants ou Sociétés de Buschwiller
Réunions des sociétés et amicales	Location gratuite
Location sans cuisine et chambre froide	100 €**
Location avec utilisation cuisine et chambre froide	150 €**
Location à caractère social	gratuite*
Forfait chauffage	50 €**
Nettoyage des locaux	50 €***
Forfait pour pratique d'une activité collective par une association ou un particulier	5 € de l'heure
SALLE DE SPORT ALBERT SCHWEITZER	Habitants ou Sociétés de Buschwiller
Forfait pour la pratique d'un sport collectif et par un particulier pour 44 semaines	5 € de l'heure
Location à l'heure pour location ponctuelle :	10 € de l'heure
La casse se paie	Selon délibération du 8 décembre 2003
Sociétés externes – Comités d'entreprise -	400.00 € **

Légende:

* Gratuité après accord de la commission " associations et salle polyvalente" et du conseil municipal

** Forfait chauffage pour la période d'hiver: du 16 septembre au 14 mai.

*** Pour des locaux restitués sales, ce montant sera facturé d'office

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve les tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2016.

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES

7.1 COMMISSION URBANISME

• Déclarations préalable acceptées

Référence : DP 068 061 15 F0040
Demandeur : DISS Eric
Objet : Abri de jardin
Localisation du terrain : Section 16 Parcelle 500
Adresse du terrain : 21, rue des Fleurs
Superficie : 1047 m²

Référence : DP 068 061 15 F0042
Demandeur : WOLFF Alexandre
Objet : Transformation fenêtre en porte
Localisation du terrain : Section 1 Parcelles 39, 40, 218, 220
Adresse du terrain : 2, rue des Vergers
Superficie : 735 m²

• Permis de construire acceptés

Référence : PC 068 061 15 F0007
Demandeur : LE GRELLE Alain / BLUM Sophia
Objet : Maison individuelle & piscine
Localisation du terrain : Section 1 Parcelles 121, 122, 123
Adresse du terrain : Rue de Hégenheim
Superficie : 880 m²

Référence : PC 068 061 15 F0009
Demandeur : LACK-MEYER Régis-Egizia
Objet : Maison individuelle, terrasse & abri en bois
Localisation du terrain : Section 1 Parcelles 121, 122, 123
Adresse du terrain : Rue de Hégenheim
Superficie : 588 m²

• Permis de construire refusé

Référence : PC 068 061 15 F0008
Demandeur : STEINER Loïc
Objet : Maison individuelle & piscine
Localisation du terrain : Section 1 Parcelles 121, 122, 123
Adresse du terrain : Rue de Hégenheim
Superficie : 880 m²

• Certificats d'urbanisme délivrés

Référence : Cua 068 061 15 F0015
Demandeur : Me Jean-Marc LANG
Localisation du terrain : Section 9 Parcelle 252
Adresse du terrain : 4, allée des Cerisiers
Superficie : 708 m²

• Déclaration d'intention d'aliéner

Demandeur : Maître Jean-Paul BROM, Notaire à BROM
Propriétaire : M. Fernand ENDRESS
Acquéreur : M. et Mme SANTOS-CASTRO Carlos / SOARES Barbara
Objet : Bâtiment
Localisation du terrain : Section 1 parcelle 157
Adresse du terrain : 12, rue des Fleurs
Superficie : 600 m²
Montant : 370 000,00 €

Demandeur : Maître Jean-Paul BROM, Notaire à BROM
Propriétaire: M. Pierre SIMON
Acquéreur : Mme Christel MARKET
Objet : Terrain
Localisation du terrain : Section 3 parcelle 191
Adresse du terrain : Kleinfeld
Superficie : 813 m²
Echange : Terrain section 3 ; parcelle 46 ; Kleinfeld ; 811m²

- ✓ M. Roger OBERMEYER fait savoir suite au passage des services de l'unité routière un courrier sera adressé au propriétaire du 7, rue de Hégenheim, car il y a un problème avec l'installation des places de stationnement de ce nouveau logement.

7.2 COMMISSION SCOLAIRE

Mme Denise HECHT fait savoir qu'elle s'est rendue au marché de Noël de l'école qui a été semble-t-il un succès. Mme Véronique HERTER indique qu'elle a participé à la fête du périscolaire, environ 300 personnes étaient présentes.

7.3 COMMISSION VOIRIE / QUALITE DE VIE / AGENTS TECHNIQUES

- ✓ M. Denis HUTTENSCHMITT fait savoir qu'il a rencontré le bureau Cocyclique et la C.C.3.F. avec Mme le Maire en date du 07 décembre dernier. Il indique que la population sera informée sur les prochains travaux d'aménagement de sécurité routière par le biais du prochain bulletin municipal. En résumé, les deux futurs arrêts de bus rue de Wentzwiller déjà prévus dans l'étude de sécurité seront mis en place très rapidement en provisoire par la C.C.3.F., ceci en attendant les travaux de mise aux normes des quais de bus. Il y aura un arrêt un peu avant la rue des Fleurs pour la descente et un arrêt en montée avant le pont direction Hégenheim. Le circuit du Distribus va également changer de sens. Il va monter la rue de l'Eglise et descendre par la rue des Vosges provisoirement, car les bus tapent régulièrement les barrières à l'école (demande de Distribus avec accord de la C.C.3.F.) donc l'arrêt rue de l'Eglise sera provisoirement de l'autre côté de la rue, mais l'abri de bus reste en place.
- ✓ M. Denis HUTTENSCHMITT indique que le dossier sur l'éventuelle place de retournement dans la rue des Vosges est à l'étude à la C.C.3.F.
- ✓ M. Denis HUTTENSCHMITT indique que l'arceau a été remis en place à la salle polyvalente ceci pour des raisons de sécurité au niveau du périscolaire.

7.4 COMMISSION COMMUNICATION

Mme Denise HECHT indique que la commission communication se réunira le 22 décembre à 19h15 pour finaliser les textes pour le prochain bulletin municipal.

7.5 C.C.A.S. – RAPPORTEUR MME DENISE HECHT

- ✓ Banque alimentaire les 27 et 28 novembre 2015: résultat: 26 cartons, sensiblement comme l'an dernier ;
- ✓ St-Nicolas des écoles : passage du St-Nicolas dans les 2 classes de maternelle et sachets-cadeau pour les 94 enfants, 7 enseignantes et le personnel communal
- ✓ Repas de Noël des seniors le 5 décembre 2015: mesures de sécurité renforcées selon directives préfectorales : une seule porte d'entrée, "contrôle facial" et cochage de la liste des participants. A notre connaissance, pas de réclamation. Excellente prestation des Ets Wimmer, comme d'habitude. Merci encore aux membres du CM et du CCAS qui se sont investis ;
- ✓ Fenêtres de l'Avent : 54 enfants participants sur 36 adresses
- ✓ Fête intercommunale des seniors : le 7 décembre à la mairie de Hésingue remise d'un don de 732 € à la délégation du Haut-Rhin de l'association "Rêves" qui réalise les rêves d'enfants gravement malades

Mme le Maire remercie Mme HECHT pour le travail réalisé.

8. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

8.1 C.C.3.F. Commission environnement - Mme Denise HECHT (rapporteur) / M. Jérôme SITTER

- ✓ Marches arrières des camions-poubelles: sur Buschwiller il reste 2 endroits où les camions-poubelle doivent continuer à faire marche arrière: la rue des Landes et la rue St-Martin, avec les risques sécuritaires que cela comporte. 96 % des points noirs ont été éliminés depuis 2008 sur le territoire de la C.C.3.F..
- ✓ Buschwiller caracole en tête des 10 communes pour les dépôts au point d'apport volontaire, aussi bien pour le verre que pour les multimatériaux (bacs jaunes).

8.2 C.C.3.F. Commission assainissement - Mme Denise HECHT (rapporteur) / M. Denis HUTTENSCHMITT

- ✓ Ouverture officielle de la construction du bassin de rétention en bordure du Iselisweg à Héisingue. D'une capacité 2000 m³, il est raccordé au réseau d'assainissement. En cas de pic de débit, par ex. lors de fortes pluies, le trop plein est dirigé sur ce bassin, afin d'éviter d'inonder la station d'épuration. Par la suite, les eaux du bassin sont pompées graduellement dans le réseau et amenées à la station d'épuration. Coût de l'opération: 2 millions d'euros, dont 725'000 pris en charge par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et 130'000 par le Conseil Général.

8.3 C.C.3.F. Commission développement économique – Mme le Maire / M. Christian WEIGEL

M. Christian WEIGEL indique qu'il s'agissait de la première réunion de cette commission. La C.C.3.F. souhaiterait trouver des solutions pour redynamiser les secteurs d'activités. Les emplois disparaissent petit à petit dans la région. Il semblerait aussi qu'il manque des personnes qualifiées pour certains secteurs d'activités et qu'il y a un besoin de formation. La C.C.3.F. envisage de réaliser un état des lieux sur le secteur mais aussi en Suisse et en Allemagne. La fiscalité professionnelle a également été évoquée.

8.4 S.I.A.E.P. – M. Daniel ALLEMANN / M. Jacques DUCRON

M. Daniel ALLEMANN fait savoir que le nouveau marché a été attribué à l'entreprise Sundgau Travaux Publics (Dietlin Bernard), ceci à compter du 1^{er} janvier 2016. Mme le Maire demande si cette entreprise est pérenne, M. ALLEMANN lui répond qu'elle existe depuis environ 6 mois.

Mme le Maire souhaite avoir les numéros d'urgence en cas de problème sur le réseau d'eau, M. ALLEMANN lui fait savoir qu'il ne les a pas encore.

8.5 E.T.B. – Mme Denise HECHT

Réunion plénière du 27.11.2015 :

- ✓ Vote de nouveaux présidents des commissions Environnement et Transport.
- ✓ Vote d'une résolution destinée au Conseil fédéral et aux parlementaires suisses à propos de l'initiative populaire fédérale contre l'immigration de masse de 2014, qui stipule qu'il faut geler le nombre de frontaliers ou même le réduire en introduisant des plafonds et contingents. L'Eurodistrict demande, lors de la mise en œuvre de l'initiative, de tenir compte de la situation de la Suisse du nord-ouest et des territoires qui l'entourent et de n'admettre aucune restriction significative du nombre des travailleurs frontaliers.
- ✓ Information sur l'état d'avancement de la recherche de site en Suisse pour l'enfouissement des déchets radioactifs, ceux des centrales atomiques, des hôpitaux, de la recherche, etc.

9. DIVERS

- ✓ Mme le Maire indique que le rapport annuel de la santé, de la sécurité et des conditions de travail 2014 a été réalisé à la demande du Centre de Gestion du Haut-Rhin et que le taux d'absentéisme des agents de la Commune de Buschwiller est de 0.48 % pour l'année 2014. (Moyenne nationale : environ 4 %).
- ✓ Mme le Maire indique que la commune accueille actuellement Julien DISS pour un stage de découverte d'une semaine à la mairie. A compter du 4 janvier au 29 janvier prochain, nous allons également accueillir Marine GERRER dans le cadre de son BTS management.

- ✓ Mme le Maire demande aux conseillers de ramener en mairie les documents mis en circulation après que tout le conseil les ait vus.
- ✓ Mme le Maire indique que les cartes de vœux seront distribuées au courant de la semaine. Elle fait circuler un exemplaire.
- ✓ Suite à la demande de la SCI ARC BLEU représentée par M. BITSCHINE, Mme le Maire propose de vendre le terrain cadastré en section 1, parcelle n°75 situé dans la rue des Fleurs pour un montant de 1.500 € à M. Patrick SPINDLER. Elle demande aux conseillers d'approuver ce prix de vente et de l'autoriser à signer tous les actes et documents y afférents. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la vente du terrain cadastré en section 1, parcelle n°75 situé dans la rue des Fleurs pour un montant de 1.500 € à M. Patrick SPINDLER. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- ✓ Mme le Maire remercie le secrétariat et les conseillers pour le travail réalisé pour le bon déroulement des élections.
- ✓ Au nom du Conseil municipal, M. Roger OBERMEYER félicite Mme le Maire pour son élection en tant que conseillère régionale.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h40

TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 14.12.2015
--

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 23 NOVEMBRE 2015
2. VALIDATION DES RAPPORTS DE LA C.C.3.F.
3. AFFAIRES FINANCIERES
4. IMPLANTATION D'UN PROJET DE BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES
5. MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION
6. TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE POUR L'ANNEE 2016
7. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
8. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
9. DIVERS

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER CHRISTELE	Maire		
OBERMEYER ROGER	1 ^{er} Adjoint		
HERTER VERONIQUE	2 ^{ème} Adjointe		
HUTTENSCHMITT DENIS	3 ^{ème} Adjoint		
BOEGLIN BERNARD	4 ^{ème} Adjoint		
ALLEMANN DANIEL	Conseiller		
BAUMANN AUDREY	Conseiller		
BAUMANN MARIE-JEANNE	Conseiller		
DUCRON JACQUES	Conseiller		
GERRER EMMANUEL	Conseiller	---	
HECHT DENISE	Conseiller		
MULLER PATRICK	Conseiller		
MUNCH CLAUDINE	Conseiller		
SITTER JERÔME	Conseiller		
WEIGEL CHRISTIAN	Conseiller		